

puis je lui enlever son autorité parentale?

Par **hundra**, le **17/05/2010** à **01:58**

bonsoir, j'ai beaucoup de questions en tete! je veins implorer votre aide, voila je me suis separé du pere biologique de ma fille depuis un an, c'etait le 14 juin 2009, suite a ca il est parti vivre un peu plus loin et moi je sus parti vivre chez ma grand mere, j'ai demander l aide pour parent isolé!lui est retourné chez sa mere dan le nord a 400 km de chez nous le 12 decembre 2009, et moi fin decembre j'ai trouvé un appartement vers chez mes parents et ma grnd mere! il n'appel que quand il y pense, il a maintenant plus de telephine car endetté chez son serveur mobile il lui ont coupé la ligne, il a quitter son travail, s'est remis avec quelqu un et est endetté auprès d'une organisation de pret pour une carane que nous avons fais ensemble i y a de ca 4 ans, mais c'est lui qui a gardé la caravane mais ne paie pas son credit, il y a peu j ai du payé 120 euros a cet organisme pour ne pas etre nterdit bancaire par sa faute car je reste encore co emprentrice, et je ne peux ere interit bancaire avec mon enfant qui va bientot avoir 3 ans! je suis fiancée a l heure d'aujourd'hui a un jeune homme de mon age qui vit encore chez es parents maisavec qui ma fille s entend a merveille, elle l appel parfois papa, ils jouent ensemble, il lacajole comme sa fille, nous avons beaucoup de projet! MA fille e rconnais pas son pere biologique en photo et j'ai peur que si je fais une demande pour enlever ses droit parentaux, pour que moi seule puisse avoir autorité sur ma fille, que le uge dise qu'elle dit tout de meme voir son pere et aller chez lui les week end et les vacances!j'en ai mal rien que d'y penser,il se desinteresse d elle ne fais rien pour elle, il ne lui envoie meme pas d argent, j'ai peur de la voir partir loin de moi meme pour 2 jours, il en sais pas ce quelle aime, ni comment elle reagit fasse a certaines situations et j'en passe!ca fais 5 mois qu'elle en l'as pas vu!et par la suite si j'avais le droit unilateral sur ma fille , j'aimerais que mon cheri fasse une demande d adoption cr je souhaie qu ma fille porte mon om de jeune fille ou bien mon futur nom marital! aidez moi s'il vous plait, que faire , ais je droit ou est psible d'avoir ce que je demande pour ma fille?